



Programme des Nations
Unies pour l'environnement

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Distribution : Générale
30 mai 2005

Français
Original : Anglais

**Convention de Rotterdam sur la procédure de
consentement préalable en connaissance de cause applicable
à certains produits chimiques et pesticides dangereux
qui font l'objet d'un commerce international**

Conférence des Parties

Deuxième réunion

Rome, 26-30 septembre 2005

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Communications avec les gouvernements

Communications officielles avec les gouvernements et les observateurs

Note du secrétariat

1. Le présent document concerne la question des communications avec les gouvernements et les observateurs. L'objectif est de lancer le processus de consultation avec les gouvernements sur leurs voies officielles préférées de communication et d'établir une liste des observateurs, conformément au règlement intérieur de la Conférence des Parties.
2. Le document est divisé en deux chapitres: le chapitre I a trait aux communications officielles avec les gouvernements (Parties et non Parties) et le chapitre II aux communications officielles avec les observateurs. On trouvera ici des informations générales utiles, un résumé des activités en cours concernant les communications avec les Parties et les observateurs et des propositions de décision éventuelle par la Conférence des Parties.

Contexte

3. Durant les négociations de la Convention de Rotterdam et durant la période pendant laquelle est restée en vigueur la procédure provisoire de consentement préalable, le secrétariat a utilisé les points de contact officiels du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que leurs listes d'observateurs à des fins de communication. Les communications envoyées aux points de contact officiels du PNUE et de la FAO, toutefois, doivent souvent être retransmises à l'entité nationale concernée au premier chef. Pour ce qui est des observateurs, le secrétariat a communiqué les informations à un large éventail d'entre eux, dont certains seulement avaient un intérêt direct dans les travaux de la Convention.

K0581847 040705

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les délégués sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

4. L'entrée en vigueur de la Convention offre l'occasion d'améliorer l'efficacité et la rapidité des communications avec les gouvernements Parties et non Parties ainsi qu'avec les observateurs. Il importe également d'aligner la pratique actuelle avec le texte de la Convention et les dispositions du règlement intérieur.

I. Communications officielles avec les gouvernements

5. L'article 4 de la Convention exige de chaque Partie qu'elle désigne, au plus tard à la date d'entrée en vigueur de la Convention, une ou plusieurs autorité(s) nationale(s) habilitée(s) à agir en son nom dans l'exercice des fonctions administratives fixées par la Convention. Le secrétariat maintient une liste des autorités nationales désignées pour toutes les Parties et communique efficacement avec elles au sujet des problèmes administratifs concernant la Convention.

6. Ni la Convention ni le règlement intérieur ne contiennent de dispositions concernant les communications officielles entre le secrétariat et les gouvernements (Parties et non Parties) sur des questions comme les invitations aux réunions de la Conférence des Parties ou la désignation par les gouvernements des experts au Comité d'examen des produits chimiques.

7. Comme on l'a noté précédemment, ces communications officielles ont actuellement lieu par l'intermédiaire des points de contact officiels du PNUE et de la FAO. La transmission en temps voulu des informations du secrétariat aux gouvernements a été parfois gênée par la non disponibilité de coordonnées à jour sur les contacts et par le fait que les communications envoyées à ces points de contact peuvent devoir à l'entité nationale directement concernée. La question des délais revêt une importance particulière lorsque des actions de suivi sont requises.

8. Afin de rationaliser les communications entre le secrétariat et les Parties et les non-Parties sur les questions non administratives, il est proposé que le secrétariat les consulte sur leurs voies officielles préférées de communication. En l'absence de réponse, le système actuel de communication par l'intermédiaire des points de contact officiels du PNUE et de la FAO sera considéré comme la voie officielle préférée.

Décision éventuelle de la Conférence des Parties

9. La Conférence des Parties voudra peut-être demander aux gouvernements Parties et non Parties de transmettre au secrétariat les coordonnées concernant leur voie officielle préférée de communication pour les questions non administratives afin d'assurer la transmission efficace des informations, y compris les modifications de ces coordonnées ou les éléments complémentaires le cas échéant.

II. Communications officielles avec les observateurs

10. Le règlement intérieur contient des dispositions spécifiques concernant la participation des observateurs aux réunions de la Conférence des Parties. Les articles 6 et 7 du règlement intérieur (annexe I) établissent les catégories suivantes d'observateurs.

A. Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, Agence internationale de l'énergie atomique et non-Parties (article 6)

11. Ce groupe peut être représenté aux réunions en tant qu'observateur et peut, sur l'invitation du Président, participer sans droit de vote aux délibérations de toute réunion, à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes à la réunion n'y fassent objection.

B. Tout organe ou organisme, national ou international, gouvernemental ou non gouvernemental (article 7)

12. Les organes et organismes de ce deuxième groupe doivent être compétents dans les domaines visés dans la Convention et doivent faire savoir au secrétariat qu'ils souhaitent être représentés aux réunions en tant qu'observateur ; ils peuvent y être admis en cette qualité à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes à la réunion n'y fassent objection. Les observateurs peuvent, sur l'invitation du Président participer sans droit de vote aux délibérations des réunions portant sur des questions qui

présentent un intérêt direct pour l'organe ou l'organisme qu'ils représentent, à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes à la réunion n'y fassent objection.

13. L'article 8 du règlement intérieur dispose que le secrétariat avise les entités admises à se prévaloir du statut d'observateur et celles qui ont fait part au secrétariat de leur souhait d'être représentées, conformément aux articles 6 et 7, des dates et du lieu de la réunion suivante.

14. L'entrée en vigueur de la Convention donne aussi l'occasion d'établir une nouvelle liste des observateurs, en particulier, aux fins des articles 6 et 7, afin que le secrétariat puisse s'acquitter adéquatement de ses obligations en vertu de l'article 8.

15. On trouvera dans l'annexe II une liste sur laquelle figurent les institutions spécialisées des Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique et des autres points de contact pertinents, et qui est actuellement utilisée par le secrétariat pour la communication avec ces entités.

16. L'annexe III contient une liste des autres organes ou organismes, nationaux ou internationaux, gouvernementaux ou non gouvernementaux, qui a été triée et révisée par le secrétariat et ne comprend que les observateurs qui soit ont été invités soit ont participé aux réunions de la Convention et répondent par conséquent aux critères visés à l'article 7 du règlement intérieur.

Décision éventuelle de la Conférence des Parties

17. La Conférence des Parties voudra peut-être demander au secrétariat d'adopter et maintenir les listes des observateurs accrédités qui seront invités aux réunions de la Convention, contenues dans les annexes II et III du présent document, ces listes pouvant être mises à jour et révisées de temps à autre, au besoin.

18. La Conférence des Parties voudra peut-être inviter les observateurs concernés à fournir des informations à jour sur les contacts figurant sur les listes ci-jointes, s'ils ne l'ont pas encore fait, et à soumettre ces informations au secrétariat, y compris toute modification de ces coordonnées ou élément supplémentaire le cas échéant.

19. La Conférence des Parties voudra peut-être inviter d'autres observateurs intéressés et concernés à contacter le secrétariat pour faire savoir qu'ils souhaitent être invités aux réunions de la Convention.

Annexe I

Extrait du règlement intérieur

III. Observateurs

Participation de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et des non-Parties

Article 6

1. L'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique et tout Etat qui n'est pas Partie à la Convention peuvent être représentés aux réunions en qualité d'observateurs.
2. Sur l'invitation du Président, ces observateurs peuvent participer sans droit de vote aux délibérations d'une réunion, à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes à la réunion n'y fassent objection.

Participation d'autres organes ou organismes

Article 7

1. Tout organe ou organisme, national ou international, gouvernemental ou non gouvernemental, compétent dans les domaines visés par la Convention et qui a fait savoir au secrétariat qu'il souhaite être représenté à une réunion en qualité d'observateur, peut y être admis en cette qualité à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes à la réunion n'y fassent objection.
2. Sur l'invitation du Président, ces observateurs peuvent participer sans droit de vote aux délibérations des réunions portant sur des questions qui présentent un intérêt direct pour l'organe ou l'organisme qu'ils représentent, à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes à la réunion n'y fassent objection.

Notification par le secrétariat

Article 8

Le secrétariat avise les entités admises à se prévaloir du statut d'observateur et celles qui ont fait part au secrétariat de leur souhait d'être représentées, conformément aux articles 6 et 7, des dates et du lieu de la réunion suivante.

Annexe II

Organisations intergouvernementales

Chef,
Environnement et énergie
Centre de la coordination des programmes
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome (Italie)

Directeur général
Organisation mondiale du commerce (OMC)
Centre William Rappard
154, Rue de Lausanne
CH-1211 Genève 21 (Suisse)
Tél: (41) (22) 739 5007/5019
Télécopie: (41) (22) 739 5458

Mme Jenni Rissanen
Chef, Bureau de Genève
Agence internationale de l'énergie atomique
(AIEA)
Bureau B 426 - Palais des Nations
1211 Genève 10 (Suisse)

Coordonnateur
Programme Transport aérien et environnement
Bureau du Transport aérien
Organisation internationale de l'aviation civile
(OACI)
999 University Street, Montréal,
Québec H3C 5H7 (Canada)

M. L. Mollel
Directeur, Représentant régional
Organisation internationale de l'aviation civile
(OACI)
United Nations Avenue
Gigiri
P.O. Box 46294
Nairobi (Kenya)

M. Bouna Semou Diouf
Directeur
Département des politiques économiques et de la
stratégie en matière de ressources
Fonds international de développement agricole
(FIDA)
Via del Serafico 107
00142 Rome (Italie)

Programme focal sur le travail sans risques
Organisation internationale du Travail (OIT)
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22 (Suisse)

M. Jean-Claude Sainlos
Directeur adjoint et Chef
Section du programme environnemental
Division du milieu marin
Organisation maritime internationale (OMI)
4, Albert Embarkmen
Londres SE1 7SR – (Royaume-Uni)
Télécopie: (44 71) 587 3210

M. Yoshio Utsumi
Secrétaire général
Union internationale des télécommunications
(UIT)
Palais des Nations
1211 Genève 20 (Suisse)

Point focal des affaires sur l'environnement
Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture (UNESCO)
7, Place de Fontenoy, 75007 Paris (France)

M. Patricio Bernal
Secrétaire exécutif
Commission océanographique internationale
UNESCO
7, Place de Fontenoy
75007 Paris (France)

Director,
External Relations Service, UNIDO
P.O. Box 300
A 1400 Vienna, Austria

Managing Director, Industrial Sectors and
Environment Division
UNIDO
P.O. Box 300,
A-1400 Vienna, Austria

M. Thomas E. Leavey
Union postale universelle (UPU)
Weltpoststrasse 4
Case postale
CH-3000 Berne 15 (Suisse)

Directeur exécutif
Développement durable et environnement sain
Organisation mondiale de la santé (OMS)
20 Avenue Appia
1211 Genève 27 (Suisse)

Directeur
Protection de l'environnement humain
Organisation mondiale de la santé (OMS)
20, Avenue Appia
1211 Genève (Suisse)

Directeur
Section des relations interinstitutions
Organisation mondiale de la propriété
intellectuelle (OMPI)
34, Chemin des Colombettes
1211 Genève 20 (Suisse)

Directeur
Département de l'environnement
Banque mondiale
1818 H Street, N.W.
Washington D.C. 20433 (Etats-Unis)

Secrétaire général
Organisation météorologique mondiale (OMM)
7 bis avenue de la Paix
Case Postale No. 2300
CH-1211 Genève 2 (Suisse)
Tel: (41) (22) 730 8111/8200
Fax: (41) (22) 730 8181

Directeur
Division de la sécurité alimentaire et du
développement durable
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
B. P. 3001
Addis - Abeba (Ethiopie)

Administrateur chargé de l'Unité de coordination
de l'environnement
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
B.P. 3001
Addis - Abeba (Ethiopie)

Directeur
Division de l'environnement et des
établissements humains
Commission économique pour l'Europe (CEE)
Palais des Nations
1211 Genève 10 (Suisse)

Mme Alicia Barcena
Chef, Division de l'environnement et des
établissements humains (CEPALC)
Edificio Naciones Unidas
Avenida Dag Hammarskjöld
Vitacura, Castilla 179-D
Santiago (Chili)
Tél: (56 2) 2102291
Fax: (56 2) 208 0252

Chef
Division de l'énergie, des ressources naturelles et
de l'environnement
Commission économique et sociale pour l'Asie
occidentale (CESAO)
Riad El-Solh Square
P.O. Box 11-8575
Beyrouth (Liban)

Chef
Division de l'environnement, des ressources
naturelles et du développement (CESAP)
United Nations Building
Rajadamnern Avenue
Bangkok 10200 (Thaïlande)

Chief Executive Officer,
Global Environment Facility (GEF)
MSN G 6-602
1818 H. Street NW.
Washington DC 20433, USA

The Chief,
Environment Statistics, Department of Economic
and Social Affairs (DESA)
2 United Nations Plaza, 2224 United Nations
New York, N.Y. 10017, USA
Fax: (1 212) 963 4260

Under Secretary General,
Department for Economic and Social Affairs
(DESA)
2 United Nations Plaza, 2224 United Nations
New York, N.Y. 10017, USA
Tel: (1 212) 963 5949
Fax: (1 212) 963 4260

Executive Director,
United Nations Centre for Human Settlements
(UN-HABITAT)
P.O. Box 30030,
Nairobi, Kenya
Tel: 625001
Fax: 624266

Mr. Dirk Pilari,
Scientific Affairs Officer
United Nations Centre for Science and
Technology for Development (UNCSTD)
United Nations
New York, N.Y. 10017, USA

Chef
Unité pour les questions intersectorielles
Ressources pour les programmes de
développement (CNUCED)
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10 (Suisse)

The Executive Director,
United Nations Centre on Transnational
Corporations (UNCTC)
United Nations Headquarters
New York, N.Y. 10017, USA

Director,
Sustainable Energy and Environment Div.
United Nations Development Programme
(UNDP)
304 East 45th Street, 10th floor
New York, N.Y. 10017, USA

Ms. Joke Waller-Hunter,
Executive Secretary, Climate Change Secretariat
(UNFCCC)
Martin-Luther-King-Strasse 8
P.O. Box 260 124
D-53153 Bonn, Germany

Ms. Thoraya Ahmed Obaid,
Executive Director
United Nations Population Fund (UNFPA)
220 East 42nd Street
Room DN-1901
New York, N.Y. 10017-5880, USA
Tel: (1) (212) 297-5000/5111
Fax: (1) (212) 297-4911/370-0201

Mr. Sidiki Coulibaly
Representative
United Nations Population Fund (UNFPA)
P.O. Box 30218
Nairobi, Kenya

Senior Programme Officer,
Programme and Technical Support Section
Office of United Nations High
Commissioner for Refugees (UNHCR)
Case postale 2500, CH 1202 Geneva -
Switzerland
UNHCR Representative in Nairobi
P.O. Box 43801
Nairobi, Kenya

Mr. Paul Altesman,
Special Assistant and Coordinator for UN Affairs
Office of the Executive Director, (UNICEF)
Unicef House, United Nations, New York,
N.Y.10017, USA

Directeur exécutif
Institut des Nations Unies pour la formation et la
recherche (UNITAR)
Palais des Nations, Bureau 1070
CH-1211 Genève 10 (Suisse)

M. Berham Andemicael
Représentant de l'UNITAR en Europe
Institut des Nations Unies pour la formation et la
recherche
Palais des Nations
1211 Genève 10 (Suisse)

M. Tarcisio Della Senta
Vice-Recteur, Université des Nations Unies
(UNU)
29 Floor, Tobo Seimei Building
15 1 Shibuya 2 Chome, Shibuya ku
Tokyo 150 (Japan)

Herr Walther Manshard
Institut für Kulturgeographie
Universität Freiburg
Werderring 4
D-7800 Fribourg. i. Br. (Allemagne)

Mr. Philip Dobie
Director, UNDP Drylands Development Centre
Office to Combat Desertification and
Drought(UNSO)
UNSO House
United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi, Kenya

M. D. French
Conseiller principal de programmes
(ressources naturelles)
Service de la conception des projets (PAM)
Via Cristoforo Colombo, 426
00145 Rome (Italie)

Mr. Peter Hansen,
Under -Secretary -General,
Department of Humanitarian Affairs
United Nations
New York, N.Y. 10017, U.S.A

Secrétaire exécutif
Convention des Nations Unies sur la lutte contre
la désertification
Martin Luther King St.8
D-53173 Bonn (Allemagne)
Tél: (49 228) 8152800/8152802
Télécopie: (49228) 815289899

Mr. Abdul Rahman Al-Awadi,
Executive Secretary, Regional Organization for
the Protection of the Marine Environment
(ROPME)
P.O. Box 26388
1324 Safat, Kuwait

Mr. Niza Ibrahim Tawfiq,
Executive Director,
Regional Organization for the Environment of
the Red Sea and Gulf of Aden Region (PERSGA)
P.O. Box 53662
Jeddah 21583, Saudi Arabia

Mr. Ananda Raj Joshi,
Director General, South Asia Cooperative
Environmental Programme (SACEP)
No.10 Anderson Road, Off Dickman's Road
Colombo 5, Sri Lanka
Tel: (94 1) 589376/589787
Fax: (94 1) 589369

Director,
SPREP (South Pacific Regional Environment
Programme)
PO. Box 240, Vaitele,
Apia, Western Samoa
Tel: (685)21929
Fax: (685) 20231

Sr. Fabián Valdivieso Eguiguren
Secretario general, Comision Permanente del
Pacífico Sur (CPPS)
Coruna 2061 y Whimper
Quito (Equateur)
Fax: 595 2 234 374

Coordonnateur
Programme pour l'environnement de la mer noire
Dolmabahce Sarayi
II. Harekat Kosku 80680 Besiktas
Istanbul (Turquie)

Mme Anne Christine Brusendorff
Secrétaire exécutif
Commission d'Helsinki
Katajanokanlaituri 6 B, FIN-00160
Helsinki (Finlande)
Tél: 358-(0)9-6220 2228
Télécopie: 358-(0)9-6220 2239

Mr. Alan Simcock,
Executive Secretary,
Commission of the Convention for The
Protection of the Marine Environment of the
North-east Atlantic (OSPAR Commission)
48 Carey Street,
London WC2A 2JQ, United Kingdom

Mme Soffia Gudmundsdottir
Secrétaire exécutive
Secrétariat international PAME
Hafnarstraeti 97
600 Akureyri (Islande)
Tél:+354 461 1355/3350
Télécopie: +354 462 3390

M. Estebán de Salas
Executive Secretary,
The Convention for the Conservation of
Antarctic Marine Living Resources (CCAMLR)
North Hobart, P. O. Box 213,
Tasmania 7002, Australia

Mme Geneviève Verbrugge
Ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement
Initiative internationale en faveur des récifs
coraliens (ICRI)
20, avenue de Ségur
75302 Paris 07SP (France)
Télécopie: 33 1 42 19 17 72

Secrétaire général
Bureau de la Convention de Ramsar
Rue Mauverney 28
CH-1196, Gland (Suisse)
Télécopie: 41 22 999 0169

Chef
Service des institutions internationales et de
liaison
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Via delle Terme di Carcalla
00100 Rome (Italie)

Coordinator and Head,
Department of Economic and Social Affairs
Secretariat of the Intergovernmental Forum on
Forests (IFF)
United Nations Plaza, Room DC-21270
New York, NY 10017, USA

Mme Elizabeth Wangari
Spécialiste des programmes
Centre du patrimoine mondial/UNESCO
Paris (France)
Tél: 33-01 45681419
Télécopie: 33-01 45685570

M. Francesco Frangialli
Secrétaire général
Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Capitan Haya 42,
28020-Madrid (Espagne)
Tél: (34) (1) 571 06 28
Télécopie: (34) (1) 571 37 33

Principal Forest and Environment Policy Officer,
United Nations Forum on Forests (UNFF)
Department for Economic and Social Affairs
(DESA)
Room DC2-2282, United Nations
New York, NY 10017, USA
Tel: (1 212) 963 3160

Annexe III

Autres organes et organismes (nationaux ou internationaux, gouvernementaux ou non gouvernementaux)

CEFIC-Conseil européen des industries chimiques

CEFIC-Conseil européen des industries
chimiques
Avenue E van Nieuwenhuysse 4
1160 Bruxelles
Belgique

Consumers International

Consumers International
24, Highbury Crescent
Londres N5 1RX
Royaume-Uni

Crop Life International (CLI)

Crop Protection Chemicals
Crop Life International (CLI)
143 Avenue Louise
1050 Bruxelles
Belgique

Earthjustice

Earthjustice
P.O.Box 254
1219 Genève
Suisse

Environmental Health Fund

Environmental Health Fund
407 S. Dearborn, Suite 1775
Chicago, IL 60605
Etats-Unis d'Amérique

Friends of the Earth International

Friends of the Earth International
P.O. Box 19199, 1000 GD
Amsterdam
Pays-Bas

Foundation for Advancement in Science and Education (FASE)

Foundation for Advancement in Science
and Education (FASE)
4801 Wilshire, Suite 215
Los Angeles, CA 90010
Etats-Unis d'Amérique

Greenpeace International

Division des traités et conventions
Greenpeace International
Keizersgracht 176
1016 DW Amsterdam
Pays-Bas

Centre international pour le commerce et le développement durable

Centre international pour le commerce
et le développement durable
Ch. de Balexert 7
1219 Genève
Suisse

Conseil international des associations chimiques

Conseil international des associations
chimiques
Karlstrasse 21
60329 Francfort
Allemagne

Conseil international du droit de l'environnement

Conseil international du droit de
l'environnement
Postfach 120369
D-53045 Bonn
Allemagne

**International Council on Metals and
the Environment (ICME)**

The International Council on Metals and
the Environment (ICME)
The World Bank, 1818 H Street, N.W.
Washington, DC 20433
United States of America

**Association internationale de
l'industrie des engrais**

Association internationale de l'industrie des
engrais
28, rue Marbeuf
Paris 75008
France

**Groupe international des
Associations nationales des
fabricants de produits agrochimiques**

Groupe international des
Associations nationales des fabricants
de produits agrochimiques

Avenue Albert Lancaster 79A
1180 Bruxelles
Belgique

**International POPs Elimination
Network (IPEN)**

International POPs Elimination Network
(IPEN)
47 Gugenia St. Riugtt
2611 Canberra
Australia

Pesticide Action Network (PAN)

Pesticide Action Network (PAN)
56-64 Leonard Street
London EC2A 4JX
United Kingdom

**World Wide Fund for Nature -
International (WWF)**

Global Toxics Programme
World Wide Fund for Nature -
International (WWF)
1250 24th St., NW
Washington, DC 20016
United States of America